



## Journée de la femme 2020 : Quelles avancées pour les femmes du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire ?

Réunion de bilan de l'Union des Sociétés Coopératives des Mareyeuses et Transformatrices des Produits de la Pêches (USCOFEP-CI)

RAPPORT

Le 7 mars 2020  
Au débarcadère de pêche de Locodjro  
Abidjan



## 1. Introduction : 'l'Union fait la Force'

Les organisatrices ont lancé un appel à la solidarité entre les femmes du secteur de la pêche pour gérer les questions liées à l'approvisionnement en 'faux thon'. L'importance d'avoir un plan de travail clair élaboré de manière participative a été rappelé, ainsi que l'importance d'être en ordre au point de vue des processus administratifs (Assemblée Générale des organisations tenues en temps et en heure, documents en ordre). Il a été rappelé qu'il était également important d'anticiper les enjeux qui vont se poser pour la commercialisation du faux thon.

L'objectif de la rencontre a ensuite été déterminé par les participants : **faire un plaidoyer pour les débarquements de faux et pour qu'ils bénéficient à toutes les femmes transformatrices**

Cette présentation a été suivie par l'**Intervention de Monsieur Le Maire** : Monsieur DROH, qui a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité du choix de la commune d'Attecoubé, qui abrite le débarcadère. Il a relevé l'importance de la pêche et du travail des femmes. Il a remercié l'USCOFEP-CI pour cette initiative et a salué le courage des femmes dans une activité génératrice de revenus.

**La présidente de l'USCOFEP-CI, Mme Micheline Dion Somplehi** est ensuite intervenue. Elle a remercié les autorités présentes à la cérémonie et l'ensemble des partenaires financiers et techniques. Elle a reconnu et salué les efforts faits par l'Etat à l'endroit des femmes du secteur de la pêche artisanale. Elle a mentionné les acquis sur les débarcadères, les fours améliorés FTT (FAO-technique de transformation de poisson - Thiaroye) ainsi que les formations faites par les coopératives membres de l'Union. Elle a ensuite présenté l'historique du faux thon et les efforts considérables des femmes membres de l'USCOFEP-CI depuis plusieurs années sur ce dossier, qui non seulement payent leurs redevances à l'USCOFEP-CI mais de plus ont souvent utilisé leurs fonds propres pour participer à des initiatives consacrées à ce sujet.

Elle a souligné l'importance des projets dont la réalisation dépend des débarquements de faux thon et a présenté le fond de roulement pour la commercialisation mis en place dans le cadre de l'appui sectoriel de l'accord de partenariat de pêche durable entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire. Elle exhorte les partenaires techniques et financiers à continuer à faire confiance aux femmes et à les aider dans leurs domaines d'activités. Elle a informé les participants sur **l'étude de la mise en place d'un fonds d'appui pour l'acquisition du faux thon**. Elle a aussi plaidé que l'appui sectoriel puisse aussi être utilisé pour des formations et un accompagnement des femmes pour améliorer leurs connaissances en gestion. Elle a conclu en soulignant que le faux thon est une chance pour les femmes de devenir autonomes. L'accord de pêche permettra aux femmes transformatrices d'acquérir le poisson directement, sans intermédiaire, et ainsi de profiter pleinement de cette ressource. En effet, les bénéfices venant de la transformation du faux thon permettront aux femmes de l'Union de réaliser leur plan d'action et les projets tels que la construction de logements sociaux, des projets pour le bien-être des femmes, des jeunes et des enfants. La Présidente a fini en remerciant les autorités et l'ensemble des partenaires techniques et financiers et tous les appuis techniques.

*Délai : 2 mois pour obtenir toute la documentation*



**Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Abidjan, représentant Monsieur le Préfet, M Adama Doumbia est** ensuite intervenu. Il a félicité les femmes pour cette initiative qui reste une grande première dans l'histoire de la Journée Internationale des Femmes en Côte d'Ivoire. Il a transmis les encouragements du Préfet d'Abidjan à l'endroit des femmes du secteur de la pêche pour les services rendu à la population en termes d'alimentation et de création d'emplois. Il a remercié en particulier la Présidente et le conseil d'Administration de l'USCOFEP-CI pour cette belle initiative dans le secteur des pêches.

La **FAO** représentée par **Monsieur TRAH SIAGBE** a ensuite remercié et félicité l'USCOFEP-CI pour cette belle initiative qui change complètement le visage de la Journée Internationale des Femmes. Il a encouragé cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans le plaidoyer et les activités de l'Initiative Pêche Côtière (IPC) de la FAO, en particulier avec la composante I, II et III du projet. La FAO sera heureuse de travailler et de continuer la collaboration dans ce cadre avec une structure comme l'USCOFEP-CI, reconnue de l'Etat et bien organisée.

Le **Lieutenant-Colonel Baehoulou Agathe Epse Bako, représentant Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Maritimes et Portuaires** a ensuite rappelé que l'USCOFEP-CI a été bien présente et active lors de la dernière Journée mondiale de la Mer. Elle a mentionné l'importance de la sensibilisation du public ivoirien, par une bonne communication, pour tout ce qui concerne les activités des femmes transformatrices. Il serait aussi important, selon elle, de demander une audience au Ministre LEGRE, Secrétaire d'Etat Chargé des Affaires Maritimes et portuaires pour présenter l'importance et les responsabilités des femmes dans la pêche maritime au niveau des activités portuaires, et de présenter aussi toutes les activités entreprises par les femmes pour avoir accès au faux thon. Elle va donner le contact de Mme Dresete afin de contacter le Ministre le plus rapidement possible pour cette audience, compte tenu de l'importance et de l'urgence du sujet. L'Administration doit pouvoir aider les femmes à acquérir le faux-thon. Pour ce qui concerne le déblocage des fonds mis à disposition de femmes dans le cadre de l'appui sectoriel de l'accord de partenariat de pêche durable entre la Côte d'Ivoire et l'UE, elle préconise la mise en place d'un comité.

La dernière allocution a été celle du **Colonel Helguile, Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture, représentant Monsieur Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)**. Il a félicité les femmes de l'USCOFEP-CI pour avoir pris l'initiative de cette journée de réflexion en prélude à la Journée Internationale des Femmes. Pour lui et selon le Ministre, une priorité est de soutenir les actions et les activités des femmes. Il a exhorté les femmes à s'unir car « **l'Union fait la Force** ».

## 2. Présentation de l'historique et des conditions d'accès au faux thon

Une présentation a été faite des raisons pour lesquelles les femmes de l'USCOFEP-CI se sont mobilisées pour un accès direct aux débarquements de faux thon par les bateaux de l'Union européenne, ainsi que des actions engagées, tant en Côte d'Ivoire qu'avec les institutions européennes dans ce cadre depuis **2015 (Voir annexe 1)**

Toutes les femmes de l'USCOFEP-CI sont demandeuses de ce projet à cause de la courte saison pendant laquelle elles peuvent s'approvisionner auprès de la pêche artisanale, des prix



excessifs des intermédiaires, et de la rareté du poisson à transformer. Les femmes ont rappelé les efforts considérables qu'elles ont fait dans le but d'avoir accès direct au faux thon, par des cotisations supplémentaires, le paiement sur leurs fonds propres de leurs déplacements, de leur communication pour rendre leurs demandes visibles et pour que les deux parties de l'accord de partenariat de pêche comprennent leurs raisons, à travers des actions de lobbying et de plaidoyer. Elles ont décidé que le faux thon devra bénéficier à toutes les membres de l'Union des sociétés coopératives des Femmes de la Pêche et assimilées de Côte d'Ivoire (USCOFEP-CI). **Chaque société coopérative éligible doit être légalement constituée ou alors être déclarée depuis plusieurs années à l'Union.** Pour être éligible, chaque membre doit être à jour au niveau de ses cotisations, et doit être en activité dans le domaine de la transformation des produits de la pêche ou être mareyeuse.

**La proposition faite de former un comité pour suivre le processus jusqu'à l'acquisition du faux thon a été adoptée. Ce comité est formé de Mme Sylla, Mme Madou Jeannette, Mme Botti, Mme Danho Monique (Marcory), Mme Ake Viviane**

Le rôle de ce comité sera de

- Définir quelle quantité de poissons à acquérir/mobiliser les fonds nécessaires
- Contacter le représentant des armateurs européens pour exprimer les besoins et informer sur l'argent disponible
- Mettre en place le dispositif pour l'achat / stockage
- Définir la répartition entre les différentes coopératives

### 3. Programme d'Activités de l'USCOFEP-CI pour 2020

- PROPOSITION 1 : DINER DE GALA

**Objectif : lever des fonds pour alimenter un fonds de développement pour les femmes dans la pêche.**

#### **Discussion :**

Une proposition est faite que les présidentes des coopératives payent une cotisation. Il sera important de faire ça avec des partenaires. Il faut dès à présent prospecter pour en trouver.

Recommandation de la représentante de la préfecture, qui a déjà organisé 2 dîners de gala pour lever des fonds (1 pour les écoles et 1 pour les cantines) –ne pas rester avec les partenaires du secteur d'activité, mais associer d'autres partenaires extérieurs au secteur – aussi idée d'associer les privés. Mais avant ça, la première chose à faire est de bien préparer la note conceptuelle et le plan de financement, et surtout de bien expliquer à quoi va servir le fonds.



**Décision** : activité acceptée

- **PROPOSITION 2 : JOURNEES PORTES OUVERTES DE LA PECHE AU DEBARCADERE.**

**Discussion** :

Cette activité sera réalisée exclusivement par l'USCOFEP-CI pour 3 ans.

Il s'agira de faire un village gastronomique avec des stands présentant les plats avec des produits de la pêche, accompagnés d'explications sur les activités. Pour cette année, chaque coopérative devra avoir un stand. Il y aura aussi des visites guidées du débarcadère.

Le budget est lourd, mais il faut voir si les partenaires peuvent contribuer.

**Décision** : activité acceptée

- **VISITES DE BASE**

Les femmes des coopératives ont déjà bénéficié de formations de la part de la FAO. Il est important maintenant de faire l'état des lieux : quelles coopératives n'ont pas leur agrément ? Pourquoi elles n'ont pas leur agrément ?

D'ici au 7 avril, chaque coopérative doit avoir fait son AG (convocation 2 semaines à l'avance). Si besoin, le Secrétariat de l'USCOFEP-CI peut demander à l'ANADER d'aider à organiser les réunions.

Toutes les coopératives doivent déposer les demandes d'agrément au plus tard le 21 mars. La non-régularisation est un danger de ne pas être éligible pour avoir accès aux débarquements de faux-thon.

#### 4. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION 2020-2025

Les participantes ont d'abord eu droit à la présentation du nouveau site internet de l'Union : <http://uscofep-ci.com/>

Le plan d'action 2020 – 2025 a ensuite été présenté. Un enjeu central, c'est d'améliorer la visibilité de l'Union, et aussi de rechercher des partenaires capables de soutenir les actions et les activités de l'USCOFEP-CI pour la rendre plus forte et solide. Plusieurs idées ont été proposées, comme d'utiliser un logo sur les produits de pêche / blouses pour les femmes de l'Union, comme signe distinctif.



Le siège et le fonctionnement du siège reste une grande problématique pour développer, canaliser les acquis de l'Union et faire la promotion du travail des femmes dans la pêche.

Chaque 7 mars, l'USCOFEP-CI va organiser une journée de réflexion ou un atelier en marge de la journée internationale de la femme pour évaluer les avancées et faire le bilan des actions en faveur de la promotion des activités des femmes.

L'USCOFEP-CI va aussi continuer à organiser la journée portes ouvertes des produits de pêche pour une meilleure promotion du savoir-faire des femmes et la qualité et la valeur ajoutée aux produits qu'elles commercialisent.

## 5. RESOLUTION FERME PRISE AU TERME DE CETTE REUNION

Points forts à rappeler :

- L'Union fait la force
  - Le projet du faux thon reste le plus grand espoir dans la réalisation de tous les programmes d'activité et plan d'actions de l'USCOFEP-CI.
- 
- ➔ **Les bénéficiaires du projet du faux thon et de l'appui sectoriel doivent être membres de l'USCOFEP-CI Organisation faitière demandeuse du projet**
  - ➔ Toutes les coopératives doivent être à jour au niveau des textes réglementaires, être à jours dans leurs cotisations au niveau de l'USCOFEP-CI, doivent être membres de l'USCOFEP-CI depuis quelques années afin d'avoir une connaissance réelle de ladite organisation
  - ➔ Toutes coopératives doivent avoir suivi au moins une formation en gestion coopérative afin d'un rapport (Il faut des formations/recyclages pour les femmes)
  - ➔ Pour les besoins de communication : utiliser le groupe whatsapp pour communiquer et être informé de toutes les activités de l'Union.
  - ➔ Visitez le [site internet](#) ainsi que la page [Facebook](#) pour partager dans les groupes pour faire connaître l'organisation dans le monde.

## 6. LES PARTICIPANTS A LA JOURNEE DE REFLEXION EN PRELUDE A LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME.

- Directeur des pêches et de l'aquaculture représentant Monsieur le Ministre des ressources animales et Halieutiques
- Mme Le Colonel Représentant le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des transports chargé des affaires Maritimes et portuaires
- Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Abidjan représentant le Préfet d'Abidjan
- Monsieur Le Maire de la commune d'Attécoubé
- Madame la Représentante de la directrice Régionale d'Abidjan (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques MIRAH)



- Représentant de la FAO CI
- Le Coordinateur du Projet du Débarcadère Mohammed VI de Locodjro
- Représentant Résident de la FES (Fondation Friedrich Ebert Stiftung)
- Directrice de la Fondation Vallée
- Directeur Général de Mutuelle d'Aby
- Directeur Général de la société SIPEMA-CI et sa délégation,
- Trois délégués par coopérative (16 coopératives membres de l'Union)
- La presse
- Les assistants techniques
- Les représentants du comité scientifiques
- Les membres du Conseil d'administration de l'USCOFEPCI

*Fait à Locodjro, le 12 mars 2020*